



Procès-verbal
Le mardi, 26 octobre 1999 - n° 54

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 55, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, ainsi que les amendements transmis par Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le projet de loi n° 59, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires municipales et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 59 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

26 octobre 1999

Adoption du principe

M. Chevette, ministre délégué aux Affaires autochtones, propose que le principe du projet de loi n° 65, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif en matière d'affaires autochtones, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 65 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 65 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 66, Loi permettant la mise en oeuvre d'ententes avec la nation mohawk, ainsi que les amendements transmis par M. Chevette, ministre délégué aux Affaires autochtones.

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, le débat se poursuit au delà de 12 heures.

Le débat terminé, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

À 12 h 12, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 02.

26 octobre 1999

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 76 Loi modifiant la Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures.

La motion est adoptée.

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 75 Loi sur les heures d'exploitation de certains établissements le 1^{er} janvier 2000.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Landry, ministre du Revenu, dépose :

Le rapport d'activité résultant de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements du ministère du Revenu, au 31 mars 1999.

(Dépôt n° 618-19991026)

Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, dépose :

26 octobre 1999

Le rapport annuel de la Commission municipale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 619-19991026)

Le rapport annuel d'Innovatech Grand Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 620-19991026)

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, dépose :

Le rapport annuel de la Fondation universitaire de l'institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill), pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1999.

(Dépôt n° 621-19991026)

Le rapport annuel de l'Université du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1999.

(Dépôt n° 622-19991026)

Le rapport annuel du Comité d'évaluation des ressources didactiques (CERD), pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1999.

(Dépôt n° 623-19991026)

Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel du ministère du Travail, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 624-19991026)

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Charte de la langue française, dépose :

Le rapport annuel de l'Office de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

26 octobre 1999

(Dépôt n° 625-19991026)

Le rapport annuel de la Commission de la protection de la langue française, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 626-19991026)

M. Rochon, ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, dépose :

Le rapport annuel du Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 627-19991026)

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel du Conseil des arts et des lettres du Québec, accompagné d'une annexe, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 628-19991026)

Conformément à l'article 97.1 du Règlement, M. le Président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 27 octobre 1999, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 629-19991026)

Intervention portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis) une demande d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège de l'Assemblée et de ses membres. Dans son avis, le député indique que la demande porte sur les mêmes faits que ceux rapportés dans son avis de violation de droit et de privilège transmis à la présidence le 19 octobre 1999.

26 octobre 1999

M. le Président rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La question de privilège soulevée par le député de Westmount–Saint-Louis est irrecevable. Étant donné que les faits présentés sont les mêmes que ceux du 19 octobre 1999, il n'y a pas lieu de modifier la décision rendue par la présidence le 20 octobre dernier.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Charest, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur la réduction de l'impôt des particuliers;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le document intitulé « Réforme du transport par taxi : pour des services de taxi de meilleure qualité »;

26 octobre 1999

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 65, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif en matière d'affaires autochtones;

et, pour le 2 novembre 1999 :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 210, Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec.

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer les séances du 28 octobre, portant sur la vérification des engagements financiers du ministère des Ressources naturelles, et du 3 novembre, portant sur le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, et d'organiser les travaux de la commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le mercredi 27 octobre 1999, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Lamquin-Éthier (Bourassa). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec somme le gouvernement péquiste de mettre fin sans délai à toutes compressions budgétaires dans les services à la population en matière de santé.

AFFAIRES DU JOUR

26 octobre 1999

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose que le principe du projet de loi n° 73, Loi visant la préservation des ressources en eau, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 73 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 73 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 17 juin 1999, sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi n° 41, Loi abrogeant la Loi sur les grains et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et d'autres dispositions législatives, ainsi que des amendements transmis par M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le débat terminé, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 35, Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 35 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 18, Loi modifiant la Loi sur le développement de la région de la Baie-James.

26 octobre 1999

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 196, Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Après débat, le rapport est adopté.

À 16 h 52, M. Pinard, vice-président, suspend les travaux quelques instants.

Débats de fin de séance

À 17 h 13, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient quatre débats de fin de séance :

- le premier, conformément au consentement donné le 21 octobre dernier, sur une question adressée par Mme Loïselle (Saint-Henri–Sainte-Anne) à Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, concernant les gâchis d'Emploi-Québec;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Dupuis (Saint-Laurent) à M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, concernant les déclarations de son attaché de presse;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) à M. Landry, ministre des Finances, concernant la Compagnie d'assurance Alternative-Vie;
- le quatrième, sur une question adressée par M. Williams (Nelligan) à M. G. Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, concernant la Loi sur le tabac et les jeunes.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Pinard, vice-président, donne l'avis suivant :

26 octobre 1999

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de planifier ses travaux relativement au mandat d'initiative sur la zone de libre échange des Amériques.
-

À 18 h 09, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 27 octobre 1999, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 22 octobre 1999, à 9 h 10, à son bureau au Palais de Justice, en présence de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Louis Lebel, Administrateur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 5 Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques;
- n° 56 Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.

Le président

26 octobre 1999

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU